

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS,

Absente excusée : Martine MERIGOT pouvoir à L DUFOUR

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Christiane ROSSILLE

N°2025-22 OBJET : Installation d'un City-Stade - Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission « Vie Associative » travaille depuis presque deux ans sur le projet d'installation d'un city-stade à proximité des terrains de tennis et football. Ce projet a fait l'objet de demandes de subventions.

Plusieurs solutions d'aménagement ont été présentées parmi lesquelles celle de l'entreprise ESA Sports dont le siège social est situé à Roanne.

Cette proposition correspondait le mieux aux attentes de la commission et une étude plus approfondie a été faite durant plusieurs mois en lien également avec le SIEL et l'implantation d'un hangar photovoltaïque pour le couvrir.

Le devis de la société ESA sports pour les travaux d'aménagement de ce terrain multisports (plateforme, équipements et structures ludique et sportives) est d'un montant de 86 247 € HT soit 103 496.40 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ décide de retenir la proposition de l'entreprise ESA Sports pour un montant de 86 247 H.T. soit 103 496.40 € TTC pour l'aménagement d'un city-stade ;
- ✓ autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ;
- ✓ précise que les crédits seront prévus sur les articles correspondants en section investissement du budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie confirme en mairie : le 26/03/2025

Eric MARTIN, Maire,

Christiane ROSSILLE, secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250325-DCM222025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Publication : 27/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

